



Date de dépôt : 8 mars 2023

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur :

- a) **M 2614-B** **Motion de Christo Ivanov, Stéphane Florey, Eliane Michaud Ansermet, André Pfeffer pour une zone de verdure à la place Dorcière**
- b) **M 2793-B** **Motion de Alexandre de Senarclens, Yvan Zweifel, Jean Romain, Jean-Pierre Pasquier, Serge Hiltpold, Jacques Béné, Helena Rigotti, Murat-Julian Alder, Véronique Kämpfen, Francine de Planta, Pierre Nicollier, Natacha Buffet-Desfayes, Fabienne Monbaron, Céline Zuber-Roy, Philippe Morel pour une gare routière d'importance cantonale**

En date du 20 mai 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la motion 2614, qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la mise en service du Léman Express en décembre 2019, desservant 45 gares en Suisse et en France ;*
- le choix ni rationnel ni écologique de faire venir des bus diesel en plein centre-ville ;*
- la saturation des voies d'accès à la place Dorcière et les difficultés à manœuvrer pour ces grands véhicules ;*
- l'aménagement et les services obsolètes de la gare routière ;*
- le projet d'aménagement de la place Cornavin et ses conséquences en matière de mobilité ;*

- *les possibilités de déplacer la gare routière, notamment à proximité de l'aéroport ou dans le secteur du PAV ;*
- *la densité de population particulièrement élevée de la ville de Genève ;*
- *le manque d'espaces verts dans les zones urbaines denses, notamment dans le secteur Cornavin-Pâquis ;*
- *la fiche A11 du plan directeur cantonal 2030 « Développer le réseau des espaces verts et publics » ;*
- *le souhait de la population de disposer de plus d'espaces verts et de détente ;*
- *l'effet bénéfique des espaces verts permettant d'atténuer les effets du réchauffement climatique et d'éviter le développement d'îlots de chaleur en ville ;*
- *la volonté du Conseil municipal de la Ville de Genève de transférer la gare routière hors les murs ;*
- *l'art. 15A de la LaLAT, relatif à la procédure de modification des limites de zones,*

invite le Conseil d'Etat

- *à modifier, si nécessaire, les limites de zone sur le territoire de la commune de Genève-Cité (création d'une zone de verdure sur la parcelle 2969 de la commune de Genève-Cité) ;*
- *à concrétiser, en collaboration avec la Ville de Genève, le transfert de la gare routière vers un autre site sur le territoire du canton en vue de l'aménagement d'un parc public à la place Dorcière ;*
- *à conserver le nombre de places nécessaires à l'exploitation des lignes touristiques à la place Dorcière.*

En date du 20 mai 2022, le Grand Conseil a également renvoyé au Conseil d'Etat la motion 2793, qui lui est liée, et qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la *QUE 1071*, déposée par notre estimé collègue Rolin Wavre, intitulée « *Quel est l'état de la réflexion autour de la gare routière de Genève (place Dorcière) ?* »¹ ;
- la réponse du Conseil d'Etat à cette même question écrite urgente² ;
- la motion 2614, intitulée « *pour une zone de verdure à la place Dorcière* »³ ;
- la volonté de la Ville de Genève de réaménager la place Dorcière ;
- la vétusté des installations existantes ;
- la planification ferroviaire telle qu'elle est actuellement prévue par l'Etat, à savoir le réaménagement du secteur de Cornavin⁴ ;
- la volonté du Conseil d'Etat de déplacer les lignes internationales sur le site du P47 à l'aéroport, à l'horizon 2025 ;
- les problèmes que pose ce site, non connecté à une interface de transport proche du rail ;
- le développement important du transport de passagers par autocars lors des dernières années ;
- le fait que l'aménagement de la gare routière et le transport de passagers par autocars ne figurent pas dans le schéma directeur cantonal,

invite le Conseil d'Etat

- à maintenir les lignes touristiques à la place Dorcière et déplacer les lignes internationales sur le site P47/P49 proche de l'aéroport, en s'assurant que ce dernier soit desservi de façon optimale par les transports publics ;
- à mener une consultation approfondie auprès des communes concernées et des acteurs du tourisme à Genève.

¹ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE01071.pdf>

² <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE01071A.pdf>

³ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02614.pdf>

⁴ <https://www.ge.ch/document/plan-directeur-quartier-pole-cornavin-geneve-cite>

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le canton de Genève est bien conscient de l'état insatisfaisant d'accueil de la gare routière située sur la place Dorcière et collabore avec la Ville de Genève depuis plusieurs années pour trouver des améliorations. D'autres acteurs incontournables comme Genève Tourisme et l'Association Genevoise des Propriétaires d'Autocars (AGPA) sont également associés à ces réflexions.

Avant 2019, la gare routière accueillait plusieurs types de services : les lignes régionales transfrontalières par bus, les lignes internationales de voyageuses et voyageurs, qui sont en passage ou en terminus à Genève, mais également des lignes touristiques pour des excursions par exemple, ainsi que des lignes saisonnières (stations de sport d'hiver notamment).

Dès la fin 2019, avec la mise en service du Léman Express (LEX), les lignes régionales transfrontalières par bus ont été rabattues sur les nouvelles gares du LEX situées en périphérie.

Dans cette perspective, de 2014 à 2017, plusieurs hypothèses de relocalisation pour les lignes internationales de voyageuses et voyageurs ont été discutées (Lancy-Pont-Rouge, Trèfle-Blanc, Aéroport international de Genève (AIG) et Cornavin-Montbrillant), sans pour autant aboutir.

En 2020, profitant d'un projet de pôle d'échange multimodal autour d'un parc relais P+R au parking P47-P49 (P+R P47) situé au niveau de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex sur la façade aéroportuaire, le canton a développé un projet de relocalisation des lignes internationales de voyageuses et voyageurs sur ce site. En effet, ce site répond à tous les critères nécessaires pour accueillir une gare routière pour des lignes internationales. Il est directement connecté à l'autoroute, ce qui évite des allers-retours en liaison avec le centre-ville, et sera relié aux transports collectifs avec le futur tram des Nations et les lignes tangentielles déjà existantes longeant la façade aéroportuaire, ce qui le placera à 5 minutes de l'AIG et de sa gare CFF. Il disposera également d'un parking permettant un stationnement aisé pour la dépose-reprise des usagères et usagers. La mise en service de ce projet, qui comportera 8 places de cars (ce nombre pourra évoluer en fonction des besoins), est prévue à l'horizon 2025. C'est donc à cet horizon que le site de la place Dorcière n'accueillera plus les lignes internationales de voyageuses et voyageurs.

Toutefois, le maintien au centre-ville d'une offre pour l'accueil des lignes touristiques et des lignes saisonnières reste, à ce jour, nécessaire, même après 2025. La Ville de Genève a souhaité engager une réflexion pour revaloriser et

réaménager à ce stade le site de la place Dorcière, en complément d'autres emplacements sis en Ville (places autocar) pour continuer d'y accueillir les lignes précitées avec des arrêts aux normes, en particulier en matière d'accueil des personnes à mobilité réduite. Cette réflexion intègre une forte composante paysagère avec de la végétalisation.

Enfin, il est noté avec satisfaction que les débats de commissions ont permis de passablement modifier les invites et que celles-ci convergent pleinement avec les projets envisagés par les autorités publiques.

Concernant plus particulièrement les invites des motions 2614 et 2793, le Conseil d'Etat formule les remarques suivantes :

- *à modifier, si nécessaire, les limites de zone sur le territoire de la commune de Genève-Cité (création d'une zone de verdure sur la parcelle 2969 de la commune de Genève-Cité)*

Au vu de la fonctionnalité maintenue sur la place, le Conseil d'Etat ne souhaite pas promouvoir, à ce stade, une zone de verdure sur cette parcelle. Usuellement utilisée pour les parcs publics, une telle zone d'affectation est en effet destinée au délasserement. Or, le fait que la place Dorcière soit bordée d'axes routiers ne répond pas aux conditions pour créer un parc à cet endroit de la ville. Il en va de même de l'aspect sécuritaire, en raison de la dangerosité du franchissement des routes par les enfants, les personnes âgées et à mobilité réduite. Dès lors, si un projet de relocalisation devait être privilégié à long terme, une place piétonne et publique, s'inscrivant dans la fonction historique du lieu, apparaît de prime abord plus adéquate.

Une telle place pourrait être connectée au Jardin des Alpes, qui abrite le monument Brunshwig et relie le quai du Mont-Blanc au bord du lac. Elle offrirait par ailleurs un usage complémentaire au square du Mont-Blanc, qui bien qu'étant un bien-fonds privé, offre également un lieu de quiétude dans la cour d'îlot préservée du bruit du trafic.

En tout état de cause, les lieux publics précités démontrent que les habitantes et habitants du quartier ne manquent pas d'espaces publics à cet endroit de la ville, ni de lieux de délasserement au vu de la proximité du bord du lac.

- *à concrétiser, en collaboration avec la Ville de Genève, le transfert de la gare routière vers un autre site sur le territoire du canton en vue de l'aménagement d'un parc public à la place Dorcière*

La Ville de Genève et le canton étudient l'évolution de la gare routière située à la place Dorcière. Le transfert pour les lignes internationales de voyageuses et voyageurs au P+R P47 est acté. Les discussions sur les lignes touristiques et saisonnières étant en cours, une potentielle relocalisation

demeure possible. Le Conseil d'Etat relève que la Ville de Genève et le canton poursuivent les discussions pour améliorer la qualité des espaces publics de la place Dorcière.

- *à conserver le nombre de places nécessaires à l'exploitation des lignes touristiques à la place Dorcière*

Cette réflexion est actuellement menée par la Ville de Genève et le canton. Les données de base ont beaucoup évolué avec la crise sanitaire et il est utile de refaire un tour d'horizon pour évaluer au mieux les besoins futurs des lignes touristiques et saisonnières.

- *à maintenir les lignes touristiques à la place Dorcière et déplacer les lignes internationales sur le site P47/P49 proche de l'aéroport, en s'assurant que ce dernier soit desservi de façon optimale par les transports publics*

Comme mentionné ci-avant, le site du P+R P47 à proximité immédiate de l'autoroute, de l'AIG et des transports collectifs accueillera les lignes internationales de voyageuses et voyageurs à l'horizon 2025.

- *à mener une consultation approfondie auprès des communes concernées et des acteurs du tourisme à Genève*

Le canton et la Ville de Genève travaillent en collaboration depuis de longues années sur le devenir de la gare routière située à la place Dorcière en associant Genève Tourisme aux réflexions. Une consultation élargie au niveau des autocaristes est prévue en 2023.

Dès lors, le Conseil d'Etat constate que les demandes exprimées par les deux motions correspondent aux réflexions cantonales et communales en train d'être menées, même s'il demeure encore des points à régler, principalement par la Ville de Genève, propriétaire de la place Dorcière.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA